

Demandes de dérogations mineures

Avis aux personnes intéressées

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le 10 août 2026 à 20h à la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Saint-Gabriel, sur les demandes de dérogation mineure relative aux immeubles suivants :

PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE DEQUOY, LOT 3 428 131

La dérogation mineure 2026-02 autoriserait la construction d'une maison unifamiliale avec une marge arrière de x m au lieu d'une marge arrière de 9 m tel que mentionné à la grille de spécifications de la zone H-25-A du règlement de zonage CV. 195.

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 227 RUE MONDOR, LOT 6 666 488

La dérogation mineure 2026-023 autoriserait la construction d'un bas-côté à l'arrière du garage d'une superficie de 8' x 32' (2.44m x 9.75 m) à une distance de 20 pouces (0.51 m) de la limite arrière et une distance de 36 pouces (0.91 m) de la limite latérale contrairement à l'article 36 d) du règlement de zonage CV. 195 demandant une distance minimale de 1 m d'une limite de propriété.

De plus la superficie du garage serait supérieure à 80 mètre carrés (115.94 m²) malgré l'article 86 et la superficie totale des bâtiments accessoires dépasserait 10 % de la superficie du terrain (11.39% garage seulement) malgré l'article 85 du règlement de zonage CV. 195.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes le 10 août 2026 à 20h.

Donné à la Ville de Saint-Gabriel ce 17 juillet 2026.



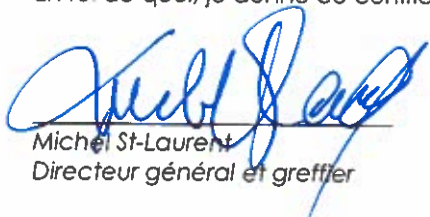
Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Certificat de publication

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié l'avis conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 17 juillet 2026, à l'hôtel de ville situé au 45, rue Beausoleil, et en le publiant sur le site web de la ville au www.ville.stgabriel.qc.ca.

J'atteste que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à la Ville de Saint-Gabriel ce 17 juillet 2026.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier